



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 22/12/2009

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 21 décembre 2009
D - 20090678

Aujourd'hui Lundi 21 décembre Deux mil neuf, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF (*présente jusqu'à 18h55*), M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON (*présent jusqu'à 18h*), Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Emmanuelle CUNY,

Convention de partenariat entre la ville de Bordeaux ville d'Oran association compagnons des bâtisseurs. Programme de renforcement des capacités locales dans le domaine du patrimoine urbain. Autorisation. Décision.

M. Didier CAZABONNE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'accord de jumelage et d'amitié signé en 2003 par le Président de l'Assemblée populaire communale d'Oran et le Maire de Bordeaux.

Il s'agit pour les villes d'Oran et de Bordeaux de prendre une part active au projet de l'Union pour la Méditerranée voulue par le Président de la République algérienne et le Président de la République française.

Oran, « El Bahia » (la coquette), également appelée la cité des deux lions, est peuplée actuellement de plus d'un million d'habitants.

Occupant le rang de deuxième métropole d'Algérie, Oran a longtemps fait figure de ville moderne et équilibrée. Après l'indépendance, elle s'est imposée comme la capitale économique et culturelle de l'Ouest. Cette réputation est aujourd'hui menacée par le développement désordonné de ses nouvelles périphéries, un lien affaibli entre la ville et la mer du fait des infrastructures routières et portuaires, mais aussi et surtout la dégradation de ses quartiers anciens.

La ville d'Oran, consciente des enjeux, a sollicité la ville de Bordeaux pour son expertise notamment dans le domaine de la préservation de son patrimoine qui lui a permis d'obtenir son classement au patrimoine mondial de l'Unesco en 2007. Une première démarche a été entreprise dans le cadre d'un projet de coopération décentralisée appelé « Archimedes » co-financé par l'Union européenne. Ce projet se terminant à la fin de l'année 2008, la ville d'Oran a souhaité continuer à bénéficier de l'expérience de la ville de Bordeaux.

Ce présent projet vise à accompagner la ville d'Oran dans sa volonté de promouvoir une politique de préservation de son patrimoine dans un souci de développement durable pour le bien être et la qualité de vie de ses habitants, mais aussi pour renforcer l'attractivité économique et touristique de la ville.

A cet effet, la ville de Bordeaux a missionné l'association des compagnons bâtisseurs pour assurer une formation sur la taille de pierre, un transfert de méthodologie sur l'auto-réhabilitation et de l'information sur le volontariat.

Les acteurs de ce projet sont:

- Des jeunes membres de l'association Santé Sidi el Houari en insertion sociale et des jeunes architectes membres de l'association Bel Horizon à Oran
- Des formateurs de l'association Compagnons Bâtisseurs Aquitaine à Bordeaux

Les actions :

- La mission préparatoire aura lieu en janvier 2010 (6 jours)
- La formation sur la taille de pierre aura lieu en février 2010 (20 jours)
- Projet d'auto-réhabilitation accompagnée de l'habitat : (1er semestre, 6 jours)
- Information sur le volontariat (1er semestre 2010, 21 jours)

Les résultats attendus :

Formation sur la taille de pierre :

- Transfert de savoir-faire par la formation de 12 jeunes de l'association Santé Sidi el Houari et de l'Association Bel horizon aux techniques de restauration du bâti (métiers de la pierre) dans le cadre d'un chantier formation encadré par un formateur de l'association des Compagnons Bâisseurs Aquitaine.
- Favoriser leur insertion professionnelle.
- Les techniques transmises permettront à terme de rénover la structure qui abrite l'association qui se traduira par la rénovation d'une façade d'un immeuble emblématique d'Oran
- Action de lisibilité pour la population oranaise afin de lui faire prendre conscience de la nécessité de préserver le patrimoine
- Promotion du tourisme et du développement durable dans le quartier ciblé.

Projet d'auto-réhabilitation accompagnée de l'habitat : transfert de méthodologie.

Sensibiliser la ville d'Oran à une démarche de projet autour de la thématique de l'habitat

Amélioration des conditions de vie

Maintien dans le logement

Il s'agira d'un transfert de méthodologie de projet autour de l'auto-réhabilitation accompagnée de logement : action phare du réseau Compagnons Bâisseurs.

Le volontariat

- Renforcement de la citoyenneté et de la démocratie
- Favoriser le dialogue et les échanges interculturels
- Promouvoir les notions de respect et de solidarité
- Encourager l'esprit d'initiative et de créativité

La formation professionnelle est perçue par l'administration oranaise comme prioritaire. La volonté de la réaliser dans les plus brefs délais démontre que le projet est totalement viable et constitue pour eux une priorité politique.

Le montant total du projet est évalué à 20 800 €

DEPENSE	MONTANT	PRISE EN CHARGE
Frais de déplacement des formateurs et frais de visas	4 000,00 €	Ville de Bordeaux : 3000€ MAEE : 1 000€
Honoraire des formateurs (250€/jour)	8 000,00 €	MAEE : 8 000€
Frais d'hébergement et de restauration des formateurs des Compagnons bâtisseurs (100€/jour)	4 200,00€	Ville de Bordeaux : 4 200€
Frais de déplacement et de visa de la coordonnatrice	1 000,00€	Ville de Bordeaux : 1000€
Frais d'hébergement et de restauration de la coordonnatrice (5 jours)	500,00€	Ville de Bordeaux : 500€
Honoraires de la coordonnatrice 5 jrs x 174,12 € (Valorisation de personnel)	870,60 €	Ville de Bordeaux : 870.60€
Transport local et frais de matériel	2 000,00€	Ville d'Oran : 2 000€
Frais divers	229,40€	Ville de Bordeaux : 229.4
	20 800,00€	

Bordeaux : 9800,00€	Oran : 2000,00€	MAEE : 9000,00€	Total 20 800,00€
---------------------	-----------------	-----------------	------------------

Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir:

- autoriser M. le Maire à prendre en charge les frais de déplacement, visas, hébergement des formateurs et de la coordinatrice comme détaillé ci-dessus à hauteur de 9 800 euros.

- autoriser M. le Maire à signer la convention ci-annexée.
- Cette dépense sera imputée sur le budget 2010 de la Direction Générale des Relations Internationales – CRB/CEX : RINTER - fonction 041, enveloppe 020376 - nature 6574.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 21 décembre 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Didier CAZABONNE
Adjoint au Maire

CONVENTION

Entre la ville de Bordeaux représentée par M. Alain Juppé, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération N° _____ du Conseil Municipal, en date du _____ et reçue à la Préfecture le _____

et

la ville d'Oran, représentée par Monsieur Sadek Benkadda, Maire d'Oran, Place du 1er novembre 1954 à Oran

et

L'association des Compagnons bâtisseurs, représentée par Madame Fabienne Jouart de l'association des Compagnons bâtisseurs de BORDEAUX, 28 Cours du Médoc, 33 300 Bordeaux.

EXPOSE

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'accord de jumelage et d'amitié signé en 2003 par le Président de l'Assemblée populaire communale d'Oran et le Maire de Bordeaux.

Il s'agit pour les villes d'Oran et de Bordeaux de prendre une part active au projet de l'Union pour la Méditerranée voulue par le Président de la République algérienne et le Président de la République française.

Oran, « El Bahia » (la coquette), également appelée la cité des deux lions, est peuplée actuellement de plus d'un million d'habitants.

Occupant le rang de deuxième métropole d'Algérie, Oran a longtemps fait figure de ville moderne et équilibrée. Après l'indépendance, elle s'est imposée comme la capitale économique et culturelle de l'Ouest. Cette réputation est aujourd'hui menacée par le développement désordonné de ses nouvelles périphéries, un lien affaibli entre la ville et la mer du fait des infrastructures routières et portuaires, mais aussi et surtout la dégradation de ses quartiers anciens.

La ville d'Oran consciente des enjeux a sollicité de la ville de Bordeaux son expertise notamment dans le domaine de la préservation de son patrimoine qui lui a permis d'obtenir son classement au patrimoine mondial de l'Unesco en 2007. Une première démarche a été entreprise dans le cadre d'un projet de coopération décentralisée appelé « Archimedes » cofinancé par l'Union européenne. Ce projet se terminant à la fin de l'année 2008, la ville d'Oran a souhaité continuer à bénéficier de l'expérience de la ville de Bordeaux.

Ce projet vise à accompagner la ville d'Oran dans sa volonté de promouvoir une politique de préservation de son patrimoine dans un souci de développement durable pour le bien être et la qualité de vie de ses habitants, mais aussi pour renforcer l'attractivité économique et touristique de la ville.

A cet effet, la ville de Bordeaux a missionné l'association des compagnons bâtisseurs pour assurer une formation sur la taille de pierre, un transfert de méthodologie sur l'auto réhabilitation et de l'information sur le volontariat.

IL A ETE CONVENU

Article 1 – Objet :

Que dans le cadre des actions de coopération décentralisée avec la ville d'Oran, la Ville de Bordeaux apporte un appui technique et pédagogique à la mise en place d'un programme de renforcement des capacités locales dans le domaine du patrimoine urbain.

La ville de Bordeaux a missionné à cet effet l'Association des Compagnons bâtisseurs.

Article 2 - Répartition des objectifs et des activités pédagogiques

La Ville de Bordeaux s'assigne l'objectif :
de coordonner la mise en œuvre de ce programme d'actions

La Ville d'ORAN s'assigne l'objectif :
de faciliter à Oran la mise en œuvre de ce programme d'actions en liaison avec l'Association Santé Sidi El houari et l'Association Bel Horizon

de mettre à la disposition de la ville de Bordeaux et de l'Association des Compagnons bâtisseurs toute la logistique nécessaire à l'organisation de ce programme

de prendre en charge le transport local des formateurs français une fois arrivés à Oran et ceci pendant toute la durée du programme.

L'Association des Compagnons bâtisseurs s'engage à effectuer une mission de repérage de 6 jours à Oran pour la préparation technique du projet, à réaliser le diagnostic des conditions de faisabilité, et, à mettre en œuvre les actions suivantes :

Une mission de formation sur les techniques traditionnelles de construction d'une durée de 20 jours

Une mission de sensibilisation et d'information à un projet d'auto réhabilitation accompagnée de l'habitat d'une durée de 6 jours

Une action d'information sur le volontariat, par la mise à disposition de la ville d'Oran d'un volontaire pour une durée de 21 jours.

Article 3 – Date et durée :

Mission de repérage : janvier 2010, 6 jours

Formation : février 2010, 20 jours

Auto réhabilitation : 1er semestre 2010, 6 jours (à définir)

Volontariat : 1er semestre 2010, 21 jours (à définir)

Article 4 – Répartition du budget

Au regard du budget prévisionnel retenu pour l'ensemble du projet ci-annexé, le montant total des dépenses liées à ce projet s'élève à 20 800,00€.

Le plan de financement s'établit de la façon suivante :

DEPENSE	MONTANT	PRISE EN CHARGE
Frais de déplacement des formateurs et frais de visas	4 000,00 €	Ville de Bordeaux : 3000€ MAEE : 1 000€
Honoraire des formateurs (250€/jour)	8 000,00 €	MAEE : 8 000€
Frais d'hébergement et de restauration des formateurs des Compagnons bâtisseurs (100€/jour)	4 200,00€	Ville de Bordeaux : 4 200€
Frais de déplacement et de visa de la coordonnatrice	1 000,00€	Ville de Bordeaux : 1000€
Frais d'hébergement et de restauration de la coordonnatrice (5 jours)	500,00€	Ville de Bordeaux : 500€
Honoraires de la coordonnatrice 5 jrs x 174,12 € (Valorisation de personnel)	870,60 €	Ville de Bordeaux : 870.60€
Transport local et frais de matériel	2 000,00€	Ville d'Oran : 2 000€
Frais divers	229,40€	Ville de Bordeaux : 229.4
	20 800,00€	

Bordeaux	9800,00€
Oran	2000,00€
Requête MAE	9000,00€
Total	20 800,00€

Article 5 – Mise à disposition des moyens

La Ville de Bordeaux s'engage à consacrer au projet la modernisation et au renforcement des capacités locales dans le domaine du patrimoine urbain de la ville d'Oran dans les conditions figurant à l'article 4 :

la somme de 18.800,00€ (9.800,00€ auto-financement 9.000,00€ subvention du Ministère des Affaires Etrangères).

Article 6 – Conditions d'utilisation

La Ville de Bordeaux s'engage à utiliser cette somme pour réaliser les dépenses suivantes :

Frais de déplacement de la coordonnatrice du projet
 Frais de déplacement des formateurs et experts de l'Association des Compagnons bâtisseurs entre Bordeaux et Oran
 Rémunération des formateurs et experts de l'Association des Compagnons bâtisseurs (prestation pédagogique et évaluation)
 Frais divers (visas, assurances, fournitures, secrétariat)
 Per diem des formateurs de l'Association des Compagnons bâtisseurs en mission à Oran

En aucun cas la Ville ne pourra être considérée comme employeur du maître d'œuvre, ni comme acheteur d'une prestation de service du maître d'œuvre.

Article 7 – Mode de règlement

Les frais de transport (billets d'avion) et les frais de visas seront pris en charge par la ville de Bordeaux sur le compte 6257 – enveloppe 020357 – fonction BX041 – CEB/CEX RINTER

Les rémunérations des formateurs et des experts de l'association des Compagnons Bâisseurs seront réglées sur présentation de factures émises par l'agent comptable de l'association des Compagnons Bâisseurs après leur prestation pédagogique à Oran, et suite au versement de la subvention par le Ministère des affaires étrangères.

Ces frais, évalués à 8.000€ seront versés après la réalisation de la mission au vu d'un rapport d'exécution et d'évaluation.

Les frais de séjour, restauration et hébergement évalués à hauteur de 5.200€ seront versés avant la réalisation de la mission.

La totalité des frais (per diem, délégation de personnel) seront versés par la Mairie de Bordeaux à l'association des Compagnons bâtisseurs par virement bancaire.

En aucun cas la Ville ne pourra être considérée comme employeur du maître d'œuvre, ni comme acheteur d'une prestation de service du maître d'œuvre.

Compte à créditer :

Crédit Mutuel du Sud Ouest
Barriere Saint Genès Bordeaux

Banque	Guichet	N° de cpte	clé
15589	33533	069007071440	96

Article 8 – Conditions générales

L'association des Compagnons bâtisseurs s'engage :

à déclarer sous trois mois, à la Ville, tous changements intervenus dans son conseil d'administration et dans le choix des formateurs et experts désignés pour les trois phases de la formation

à établir des factures conformes au plan de formation et au contenu pédagogique validés par la Ville de Bordeaux

à verser intégralement les rémunérations aux formateurs et experts

à restituer à la Ville de Bordeaux les sommes éventuellement non utilisées.

Article 9 – Condition de renouvellement

La présente convention est conclue pour la période fixée à l'article 3. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

Article 10 – Condition de résiliation

En cas de non respect par l'association des Compagnons bâtisseurs de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association des Compagnons bâtisseurs.

Article 10 – Contrôle de la Ville sur l'association des Compagnons bâtisseurs

Conformément à l'article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, les deux parties s'engagent à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le maire :

pour l'association des Compagnons bâtisseurs, un rapport d'évaluation des actions menées à Oran, et copie certifiée conforme du budget de l'organisme contrôlé et de ses comptes de l'exercice de l'année écoulée

tous documents faisant connaître les résultats sur le mode d'utilisation des honoraires et per diem payés par la Ville de Bordeaux

Article 11 – Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de la Ville de Bordeaux.

Article 12 – Assurances

L'assurance assistance médicale et la responsabilité civile sont à la charge de l'Association des Compagnons bâtisseurs pour leurs formateurs et de la ville de Bordeaux pour ce qui concerne la coordonnatrice

Article 13 – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey-Berland 33077 BORDEAUX CEDEX
par l'Association des Compagnons Bâtisseurs, 28 cours du Médoc, 33 300 Bordeaux.

pour la ville d'Oran, en l'Hôtel de ville, Place du 11 novembre 1954 à ORAN

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Article 14 – Durée de la Convention

La convention prendra effet à la signature de la présente convention et s'achèvera à la remise du rapport d'évaluation relatif à la troisième phase du projet par les Compagnons bâtisseurs.

Fait à Bordeaux, en cinq exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour la Ville d'Oran

M. Alain Juppé Maire

M. Sadek Benkadda

Maire

Pour l'Association des Compagnons Bâtisseurs
Mme Fabienne Jouart
Directrice